



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 29555

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, qu'il aurait pris l'engagement de former des instituteurs en vue d'enseigner les langues etrangeres dans les maternelles. Or il semblerait que cet engagement n'aurait pas ete tenu. D'ou l'obligation, pour certaines communes, de donner des subventions aux ecoles pour compenser l'effort insuffisant de l'Etat. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les jeunes des ecoles primaires puissent beneficier d'un enseignement des langues a une periode de la vie ou cet enseignement est le plus efficace.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappele a l'intervenant que l'experimentation controlee de l'enseignement d'une langue vivante etrangere a l'ecole elementaire lancee a l'initiative du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, a la rentree 1989, entrera dans sa deuxieme phase en 1990-1991. L'objectif de cette experimentation nationale est de porter l'effectif d'eleves de CM 1-CM 2 concernees a 25 p 100 a la rentree 1991. La circulaire no 90-070 du 26 mars 1990 rappelle a cet egard que la formation des instituteurs en langues est une priorite fondamentale pour les prochaines annees scolaires, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue. Pour ce qui concerne la formation initiale, les recteurs sont invites a prendre les dispositions necessaires pour que des cours de langues soient dispenses dans les ecoles normales. Un enseignement de langues vivantes sera egalement assure dans les instituts universitaires de formation des maitres. La formation continue des instituteurs susceptibles d'assurer cet enseignement au cours moyen doit par ailleurs faire l'objet de plans academiques, eventuellement pluriannuels, precisant la conduite de ces actions. Un effort volontariste est a mettre en oeuvre a l'intention des instituteurs afin de leur donner une veritable formation sur les plans linguistique et didactique. Il convient enfin de rappeler que les professeurs du second degre et les intervenants exterieurs qui sont amenes a apporter leur concours a cette experimentation beneficent egalement d'une formation diversifiee sur les plans didactique et psychopedagogique, notamment.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29555

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 1990, page 2599